



VILLEMONT ANDRE SA
11 ROUTE DE ST LACTENCIN
36500 ARGY

Laon, le 30 septembre 2024

Objet : Informations règlementaires – Retrait de l’usage herbicide pour notre spécialité adjuvante DYNAMIZ (AMM N° 2170276)

Madame, Monsieur, cher client,

Nous avons été notifiés par l’ANSES du retrait définitif de l’usage herbicide pour notre spécialité adjuvante DYNAMIZ.

Le produit restera donc uniquement avec des usages insecticides.

Nous vous informons ci-dessous des délais de grâce à la vente et à l’utilisation :

Délai de grâce prévu pour la vente et la distribution / usage herbicide	02/11/2024
Délai de grâce prévu pour le stockage et l’utilisation des stocks existants par l’utilisateur final	02/02/2025

Etant donné les délais très courts et l’absence de courrier initial sur ce retrait, nous allons déposer un recours gracieux auprès de l’Anses.

Cependant, en l’état, cet adjuvant s’utilisant principalement sur herbicides d’automne, nous ne pouvons que vous conseiller de livrer vos commandes agriculteurs d’ici le 02 novembre.

Rovensa Next - SDP – 1 rue Quesnay – 02000 LAON

Votre contact Rovenssa Next prendra prochainement contact avec vous afin d'évaluer au mieux les suites de cette opération et imaginer avec vous la gestion et la poursuite de la campagne, notamment avec notre nouvelle solution DYNAMIZ MXL, qui succède au DYNAMIZ et qui vous est proposée aux mêmes conditions commerciales.

Conscients des difficultés engendrées par cette situation, nous restons à votre écoute pour toute question concernant ce sujet.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, cher client, nos plus sincères salutations.

JORIS COMBE
Directeur France



DOLINE FONTAINE
Chef produit adjuvants

